AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2718
FR0000030181-FS1136

24 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2017, la société anonyme Cardif Assurance Vie[1] (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2017, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS et ne plus détenir aucune action FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS.

Ce franchissement de seuils résulte d'apports en nature portant sur un nombre total de 9 539 791 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS réalisés par le déclarant au profit de la société Foncière des Régions[2].

[1] Contrôlée par la société BNP Paribas.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé le 23 octobre 2017 par la société Foncière des Régions.